



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## caisses

Question écrite n° 62302

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le retard de traitement pour près de 15 millions de feuilles de soins à la sécurité sociale. Interrogé sur France Inter le 14 mai dernier, M. Johannet, directeur de la caisse nationale d'assurance maladie, a estimé que le stock de feuilles en souffrance est « énorme » et que les délais de remboursement des soins sont devenus « intolérables ». Le retard semble principalement se justifier par le lancement de la couverture maladie universelle et l'insuffisance des télétransmissions de feuilles de soins via la carte Vitale. Aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures concrètes qu'elle entend prendre afin d'assurer de manière efficace le remboursement des assurés.

### Texte de la réponse

La mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) a représenté pour les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) une charge de travail importante et nouvelle. Pour y faire face, 1 500 emplois pérennes et 667 agents à contrat à durée déterminée ont été recrutés à la fin 1999 et au cours de l'année 2000. En juin 2001, 306 agents à contrat à durée déterminée ont été embauchés pour l'examen des dossiers des bénéficiaires de la CMU dont les droits arrivent à échéance dans le courant de l'année 2001. A la suite notamment d'importantes modifications intervenues dans les outils informatiques de traitement des prestations et d'incidents dans certains centres informatiques, il a été constaté, au cours du premier semestre 2001, un allongement significatif des délais de traitement des dossiers dans les CPAM. Afin de réduire le solde des dossiers en stock, la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a décidé de l'embauche de 333 agents à contrat à durée déterminée. Ces postes ont été répartis, par la CNAMTS, entre les différentes caisses primaires d'assurance maladie selon les besoins de chacune. De plus, la CNAMTS a le souci de favoriser l'utilisation par les CPAM de la scannérisation des feuilles de soins afin d'alléger la tâche des liquidateurs. Du fait de ces mesures, le stock de dossiers en instance est passé de 14 631 000 fin avril 2001 à 8 041 372 au 25 octobre 2001.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62302

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juin 2001, page 3348

**Réponse publiée le :** 21 janvier 2002, page 323